Une réorientation majeure de la politique fiscale et commerciale, en avril 1993, a été un élément important du développement d'un climat favorable au commerce et à l'investissement. À ce moment, tous les contrôles des changes ont été supprimés, ce qui a permis au dollar de la Trinité-et-Tobago de flotter librement sur les marché mondiaux. Auparavant, la valeur du dollar de la Trinité-et-Tobago avait été fixée à 4,25 \$ TT = 1,00 \$ US. En dépit d'une dévaluation initiale de 35 %, la devise s'est stabilisée depuis, et cette mesure a entraîné l'établissement d'un taux de change plus concurrentiel qui appuie le désir du gouvernement d'accroître les exportations du secteur non pétrolier. Un des éléments essentiels de la stratégie actuelle du gouvernement en vue de combattre l'inflation est de maintenir un taux de change élevé. On s'attend à ce que le dollar de la Trinité-et-Tobago se dévalue pour se fixer juste au-dessus de 6,00 \$ TT = 1,00 \$ US d'ici la fin de 1996.

Le secteur pétrolier et le secteur pétrochimique devraient croître, après des années de déclin suite à la découverte de nouveaux gisements de pétrole et de gaz naturel faite par Amoco au large de la côte sud-est de la Trinité. Cette découverte est la première en près de deux ans. Dans le secteur non pétrolier, des possibilités d'affaires se créent rapidement. La diminution des taux d'intérêt au cours du troisième trimestre de 1995, alliée à des niveaux élevés d'investissement étranger, a aidé à accroître la production manufacturière. De nombreuses exonérations temporaires d'impôt et un grand nombre d'incitatifs fiscaux ont été mis en place pour favoriser le développement des petites entreprises et l'investissement dans certains secteurs prioritaires comme le tourisme, l'agriculture et la fabrication à des fins d'exportation. Le gouvernement de la Trinité-et-Tobago est en train de privatiser de nombreuses entreprises d'État, environ 20 entités devant être cédées au cours des prochaines années. Pour les sociétés canadiennes, ces incitations à l'investissement, alliées à une convention fiscale et à un accord sur la protection des investissements étrangers signés en septembre 1995, font du pays un endroit favorable pour l'investissement en provenance du Canada.

Aux nouvelles possibilités d'investissement correspondent de nouvelles possibilités commerciales. Les barrières commerciales sont éliminées rapidement et les droits de douane les plus élevés sur les marchandises importées seront réduits à 20 % d'ici la fin de 1998, comparativement à 100 % dans le passé. Les droits de timbre et les majorations sur les importations ont été supprimés en 1995, sauf dans le cas des produits agricoles, et les droits de douane généraux ont été réduits d'un 5 % additionnel, conformément à la politique du Caricom. Cette libéralisation de la politique commerciale crée d'excellents débouchés commerciaux pour les sociétés canadiennes qui souhaitent avoir des activités commerciales à la Trinité-et-Tobago. Les nouvelles politiques d'ouverture du gouvernement permettent à la croissance des exportations de se poursuivre. En 1994, les exportations (à l'exclusion du pétrole) s'élevaient à 1,87 milliard de dollars américains et elles ont augmenté de 28 % pour atteindre 2,4 milliards de dollars américains en 1995. Les exportations de la Trinité-et-Tobago peuvent être divisées en quatre catégories principales : produits à base d'énergie comme le pétrole, le méthanol, l'urée, etc.; produits agricoles traditionnels comme le sucre et le cacao; produits agricoles non traditionnels comme les crevettes, les légumes, les fruits et les fleurs coupées; et produits fabriqués comme les boissons alcoolisées et les produits alimentaires. Les importations ont aussi augmenté pendant cette période, s'élevant à 1,02 milliard de dollars américains en 1994 et, en 1995, à 1,5 milliard de dollars américains,